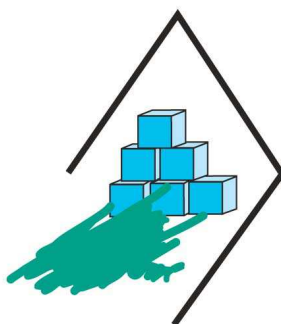


500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION

Programme d'actions TEPCV 2^{ème} Tranche 1 500 000€



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

#VotreEnergie

TERRITOIRE à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

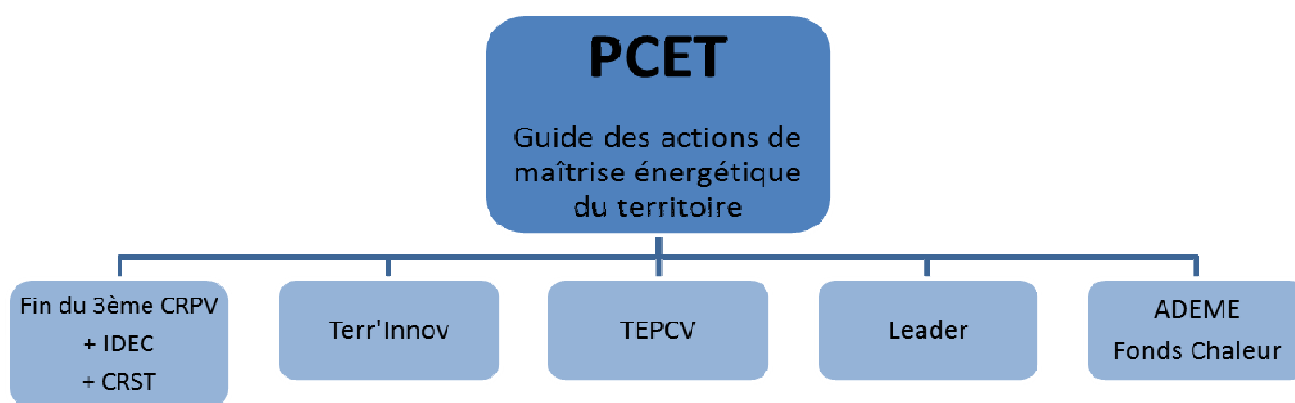
Projet présenté par le Pays Vendômois

Le Vendômois est un territoire de projets, tourné vers le développement durable depuis l'adoption en 2010 de son Agenda 21, reconnu officiellement par le Ministère de l'Ecologie.

Suite à une année de forte mobilisation et de concertation des acteurs en 2014, le Pays Vendômois a voté son Plan Climat Energie Territorial le 12 février 2015.

Deux grands axes de travail ont été retenus, ainsi que 10 cibles opérationnelles pour converger vers les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre attendus en 2030, en identifiant les projets et des changements de pratique à diffuser ou expérimenter.

Le Pays a la volonté, au travers des différents programmes financiers qu'il gère, de répartir les différentes actions de sa stratégie de maîtrise énergétique du territoire, selon les conditions à remplir.

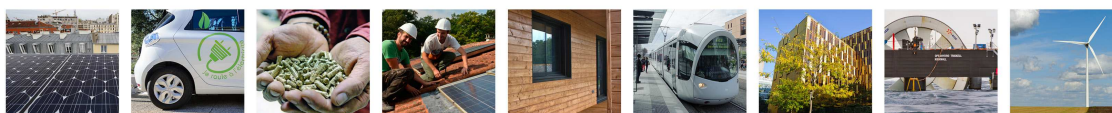


Certains de ces projets intégrés dans la démarche TEPCV pourront bénéficier de la bonification de 10 point sur les aides accordées par **l'ADEME** au titre des fonds chaleur et déchets et/ou être intégrés dans le futur **Contrat Régional de 4^{ème} génération** et/ou à la **nouvelle candidature Leader**.

Face aux mutations de la société, l'innovation, la valorisation des ressources locales, la communication, le maillage du territoire, l'exemplarité sont des valeurs essentielles pour agir. C'est l'objet de l'esprit des projets retenus dans le cadre de la démarche TEPCV avec l'Etat.

Les fonds TEPCV participeront à **l'atteinte des objectifs fixés par le PCET à l'horizon 2050**, participant aux engagements de la France émis lors de la récente COP21.

Indicateurs de performance	2020	2030	2050
MWh économisés	30 000 MWh	60 000 MWh	120 000 MWh
MWh d'EnR produits	6 000 MWh	12 000 MWh	24 000 MWh



Les six thématiques TEPCV sont sollicitées pour la réalisation de projets du PCET Vendômois :

- **Thématique n°1** : Rénovation de bâtiments publics structurants et exemplaires ; constructions à énergie positive type BEPOS de bâtiments publics ; rénovations de l'éclairage public ; plateforme de rénovation énergétique et mise en réseau des acteurs.
- **Thématique n°2** : Développement de la mobilité électrique sur le territoire et programmes d'accompagnement des projets éco-mobilité ; achats de véhicules électriques de services par les collectivités ; étude des flux et implantation de bornes électriques en partenariat avec le SIDELC et Mopeasy ; itinérances douces et Tourisme Nature ; mise en œuvre de PDE.
- **Thématique n°3** : Projets d'économie circulaire ; construction d'une recyclerie ; plateforme easyTri ; circuits de proximité alimentaires ; étude du potentiel en économie circulaire ; programme zéro déchet zéro gaspillage.
- **Thématique n°4** : Réseaux de chaleur bois et géothermie ; méthanisation ; soutien à la SCIC Bois Energie Centre ; création d'un parc éolien privé ; étude sur le potentiel de réseaux de chaleur.
- **Thématique n°5** : Plateforme expérimentale agricole ; étude pour la création de bassins tampons ou de drains intermittents ; travaux du contrat de Bassin ; mise en œuvre de la Trame Bleue Trame Verte ; intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme, valorisation des pratiques prairiales ; création de jardins de soins ; ateliers d'embellissement et de changements de pratiques de la gestion des espaces verts.
- **Thématique n°6** : Animation ; sensibilisation (ex thermographie, gestion des déchets, privés) ; conseils ; création de manifestations locales ; opération Défi Energie ; marketing territorial ; étude sur la précarité énergétique.



Schéma des Actions issues du PCET du Pays Vendômois

Axe 1 : Réduire l'empreinte carbone du Vendômois en anticipant les changements climatiques

Sensibiliser, apporter du conseil, communiquer sur la rénovation énergétique

- *Informations et conseils auprès des communes par les CEP. Réalisation d'actions mutualisées
- *Améliorer la performance énergétique de l'Eclairage Public
- *Informations et conseils auprès des particuliers et des entreprises
- *Permanences
- *Création de nouveaux outils
- *Communication

Accélérer la maîtrise énergétique tout en prenant en compte la vulnérabilité du territoire

- *Vers la création d'une plateforme de rénovation énergétique et la mise en réseau des acteurs
- *Développement de solutions d'isolation reproductibles à coût maîtrisé
- *Densification des centres bourgs
- *Prise en compte des points de la vulnérabilité
- *Lutte contre la précarité, et information sur les mécanismes de soutien financier

Favoriser le développement d'énergies renouvelables

- *Bois, géothermie, autres

Intégrer les questions d'eau, d'environnement et de vulnérabilité dans les activités du territoire

- *Etude des zones humides
- *Nouvelles pratiques agricoles et sylvicoles
- *Expérimentation plateforme du Boulon
- *Expertise des réseaux d'eau non connectés
- *Respect de la TB/TV
- *Programmes d'embellissement et de gestion des espaces verts

Promouvoir l'accessibilité et les services de proximité

- *Santé, mobilités durables, Très Haut Débit, mutualisation de la logistique

Axe 2 : Construire ensemble un projet de territoire économiquement viable par la diffusion de pratiques innovantes et d'organisations efficaces

Soutenir les filières territoriales et de proximité

- *Alimentaires, isolation et éco-matériaux, biomasse, bois, nouveaux modes de travail et outils numériques

Développer une économie circulaire pour préserver les ressources

- *Ecologie industrielle, de fonctionnalité, de partage, de récupération et de recyclage

Conforter le tourisme nature

- *Comme composante du projet territoire Art et Histoire

Inscrire les questions et actions Energie/Climat dans les réflexions du territoire

- *Marketing territorial, attractivité du territoire, projet de territoire du SCOT Vendômois, candidatures du Pays aux initiatives de maîtrise de l'énergie (TEPOS, Terr'innove ...)



**Animer,
expérimenter
, coopérer et
évaluer**



Retour sur la première tranche TEPCV



Rappel :

- o Signature du contrat TEPCV le **8 juillet 2015 à l'Élysée**
- o Signature des conventions filles le **12 octobre 2015 au Ministère de l'Écologie**, en présence de la Présidente du Pays Vendômois accompagnée de 26 communes ayant un projet TEPCV.



La 1^{ère} tranche de fonds TEPCV s'articulait autour de deux opérations « coup de poing » s'adressant à l'ensemble des communes prêtes à investir pour l'achat de véhicules électriques ou pour la rénovation de leur éclairage public. L'ensemble de ces actions, complétées par la rénovation globale d'un bâtiment, a permis aux collectivités du territoire d'aller rapidement vers des projets innovants et performants.

Actions	Projets	MO identifiés	Subventions TEPCV
Développement de la mobilité électrique	Achat de véhicules électriques (1 par collectivité)	Liste collectivités (A)	47 270 €
Eclairage public	Remplacement des lampes boules ou mercure par des LED et achat d'horloges astronomiques	Liste 23 collectivités (B)	254 349,48 €
Rénovation performante de bâtiments publics	Salle Shatteman de St-Ouen	Commune de St Ouen	198 380,52 €
TOTAL			500 000 €

A : CPV, St Ouen, Naveil, Valdem, La Ville aux Clercs, Mazangé

B : Naveil, Cormenon, Pezou, St Ouen, La Ville aux Clercs, St Amand Longpré, Renay, Droué, Les Roches Levêques, Mazangé, Choue, La Chapelle Enchérie, Sougé, Villerable, Fréteval, Lancé, Ouzouer le Doyen, Souday, Morée, St Martin des Bois, Savigny sur Bray, Houssay, Le Temple



Présentation de la deuxième tranche TEPCV

L'objectif de cette seconde phase d'actions est d'appuyer et renforcer les projets innovants et performants du territoire. Les fonds TEPCV seront majoritairement orientés vers la construction de bâtiments à énergie positive et la rénovation performante de bâtiments publics.

Le dispositif sera complété par une action de rénovation de l'éclairage public, action qui a très bien fonctionnée lors de la 1^{ère} tranche et que nous continuerons de soutenir.

Les collectivités concernées délibéreront courant janvier.

- **Rénovation type BBC de bâtiments Publics exemplaires** : choix d'un bâtiment unique Le Minotaure (seul palais des fêtes du Vendômois)

Projet	Dépenses éligibles	MO identifiés	Subventions TEPCV
Le Palais des fêtes de Vendôme	1 300 000€ (30% du coût isolation)	Cté du Pays de Vendôme	390 000€

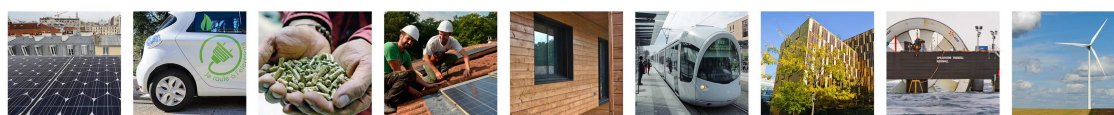
- **Opérations de construction à énergie positive** :

Projet	Dépenses éligibles	MO identifiés	Subventions TEPCV (30% du coût construction)
Gymnase de Montoire	1 500 000€ 30% coût de construction	Cté des Vallées Loir et Braye	450 000€
Restaurant scolaire de Naveil	1 000 000€ 30% coût de construction	Commune de Naveil	300 000€
Pôle jeunesse de La Ville aux Clercs	833 000€ 30% coût de construction	Commune de La Ville aux Clercs	250 000€

- **Une opération « coup de poing » de maillage du territoire** :

Projets	Dépenses éligibles	MO identifiés	Subventions TEPCV
Eclairage public	Remplacement des lampes boules ou mercure en LED et l'achat d'horloges astronomiques	Collectivités du Pays Vendômois	110 000 € : 450 €/point 300€/horloge

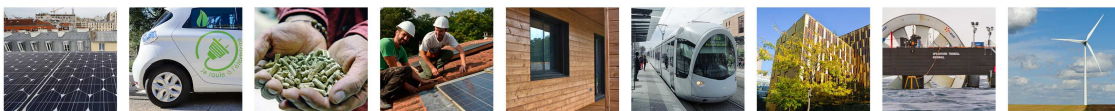
Total : 1 500 000 €



Programme d'actions 2^{ème} tranche

Tableau Récapitulatif :

Actions	Projets	Dépenses éligibles	MO identifiés	Subventions TEPCV
Action 1	Rénovation exemplaires de Bâtiment Publics type BBC	30% du coût isolation sous conditions d'atteinte d'un niveau type BBC	Communauté du Pays de Vendôme	390 000 €
Action 2	Construction de bâtiments neufs à énergie positive	30% du coût de construction	Montoire sur Loir, Naveil, La Ville aux Clercs,	1 000 000 €
Action 3	Eclairage public	Remplacement des lampes boules ou mercure en LED et l'achat d'horloges astronomiques	Collectivités du Pays Vendômois	110 000 € : 450 €/point 300€/horloge
TOTAL Subventions TEPCV				1 500 000 €



Action 1

Intitulé de l'action :

Rénovation exemplaires de bâtiments publics type BBC

Description de l'action :

Afin d'inciter les collectivités à aller vers des rénovations exemplaires, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à l'attention des collectivités membres du Pays a été lancé. La communauté de communes du Pays de Vendôme a été retenue.

Le projet concerne la rénovation de type BBC du Palais des fêtes de Vendôme, un bâtiment de 2 200 m² construit en 1963. Cette rénovation s'articule autour de l'isolation de la toiture, le changement des menuiseries, l'isolation par l'extérieure des murs et la mise en place d'une GTC (Gestion Technique Centralisée). Cette rénovation performante et complète permettra de diviser par 2 les consommations et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre).

Calendrier : Mars 2017 – Octobre 2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif : Promouvoir les économies d'énergie sur le patrimoine public par l'exemplarité et la diminution des émissions de GES.

Indicateurs : tonnes de CO2 évitées ; Energie économisée (MWh/an) ; Performance thermique des matériaux utilisés (R et U) ; Progression de classe énergétique ; Classe énergétique près travaux.

Détail des coûts prévisionnels de l'action			
Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Rénovation exemplaire du Palais des fêtes de Vendôme	1 300 000 €	Programme TEPCV (30% du montant global)	390 000 €
		Autre subvention (contrat de Pays : 50% du coût de l'isolation)	650 000 €
		Autofinancement	

Référents en charge du programme d'actions :

Jérôme DESOEUVRE et Thomas HUBERT, Conseillers en Energie Partagés du Pays Vendômois.



Action 2

Intitulé de l'action :

Construction exemplaire de bâtiments publics à énergie positive

Description de l'action :

Afin d'inciter les collectivités publiques à aller vers des opérations de construction vertueuse, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à l'attention des communes et communauté membres du Pays a été lancé. Cette appel à candidature a permis d'identifier 3 projets de construction de type BEPOS sur le territoire :

1. La salle omnisports de la Communauté de Communes Vallées Loir et Braye située à Montoire-sur-le-Loir
2. Le Pôle Petite Enfance de la Ville aux Clercs
3. Le restaurant scolaire du groupe scolaire de Naveil

Calendrier : 2016-2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif : Promouvoir la construction de bâtiments ayant de très faibles besoins énergétiques et producteurs d'énergie renouvelable. Diminuer les émissions de GES et les charges de fonctionnement (chauffage, éclairage....) du patrimoine public. Inciter par l'exemple les maîtres d'ouvrage publics ou privés à construire selon les exigences BEPOS.

Indicateurs :

- 1- Bilan énergétique de la construction
- 2- Quantité et type d'énergie renouvelable produite
- 3- Consommation d'énergie et classe énergétique
- 4- Emission de GES & Etiquette carbone

Projets et Maîtres d'ouvrage	Montant du projet (HT)	Subventions TEPCV
<i>Construction type BEPOS</i>		
ComCom Vallées Loir et Braye Salle Omnisports de Montoire sur le Loir	1 700 000 €	450 000 €
Commune de la Ville aux Clercs Pôle Petite Enfance	833 000 €	250 000 €
Commune de Naveil Restaurant scolaire	1 000 000 €	300 000 €
Total	3 333 000 €	1 000 000 €



Projets de construction identifiés

I. Salle Omnisports de Montoire sur le Loir

Ce projet vient pallier à l'échelle de la Communauté à un déficit notable d'équipements sportifs à l'attention des publics scolaire et associatif. Cette nouvelle construction comprend une salle omnisports de 1180 m² pour la pratique des sports collectifs les plus courants, des vestiaires et sanitaires pour un effectif de 20 personnes et des locaux techniques permettant le stockage et rangement des équipements sportifs et matériel d'entretien. La volonté affichée des élus de la Communauté est de faire de cette construction un exemple en termes de développement durable et de performance énergétique.

II. Pôle Petite Enfance de la Ville aux Clercs

Ce pôle Petite Enfance hébergé dans un bâtiment d'une surface de 400 m² regroupera les activités péri-scolaires et la halte-garderie pour un effectif global de 30 à 40 enfants. Il permettra d'accueillir des effectifs en augmentation et offrira aux familles une structure d'accueil pour leur enfant en milieu rural. Construit selon les objectifs BEPOS, ce bâtiment sera très faiblement consommateur d'énergie conventionnelle et compensera par une production d'énergie renouvelable pour atteindre d'un bilan énergétique global au plus proche de zéro.

III. Restaurant scolaire de Naveil

La construction du restaurant scolaire de Naveil s'inscrit dans la réorganisation complète du groupe scolaire de cette commune en vue d'une augmentation du nombre de classes maternelles et élémentaires. Ce restaurant scolaire sera en mesure de préparer et délivrer 250 repas par jour dans les 3 réfectoires et selfs qu'il héberge. Cette construction d'une surface totale de 550 m² démarrera mi-2016 pour être opérationnelle à la rentrée de septembre 2017. Le conseil municipal de Naveil porte beaucoup d'attention à la qualité de réalisation de cet édifice et ont opté pour un projet de type BEPOS.



Action 3

Intitulé de l'action :

Rénovation performante de l'Eclairage Public par l'installation de LEDs

Description de l'action :

L'objectif est d'inciter les collectivités à choisir des technologies innovantes et énergétiquement performantes lors de la rénovation de leur parc d'Eclairage Public, telles que l'utilisation de LED pour l'éclairage.

Calendrier : 2016-2017

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Objectif : Promouvoir les économies d'énergie, la diminution des émissions de GES et des nuisances lumineuses, l'élimination des équipements source de toxicité (mercure).

Indicateurs : Nombre de points lumineux remplacés, économies d'énergie engendrées.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 2		
Maître d'ouvrage	Montant (HT)	Subventions TEPCV
<u>Rénovation performante de l'éclairage public en LEDs</u>		
Azé, Villiers/Loir, Vendôme, St Amand Longpré, (liste à compléter)	137 500 € cf. Règlement joint (annexe 2) 450 € par point lumineux 300 € par horloge	110 000 €



Gouvernance du programme

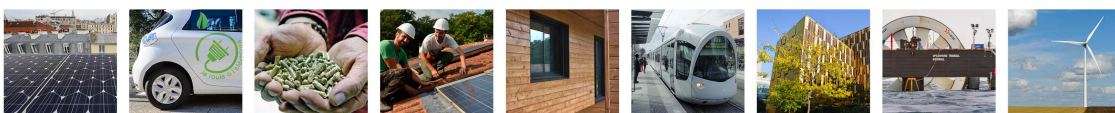
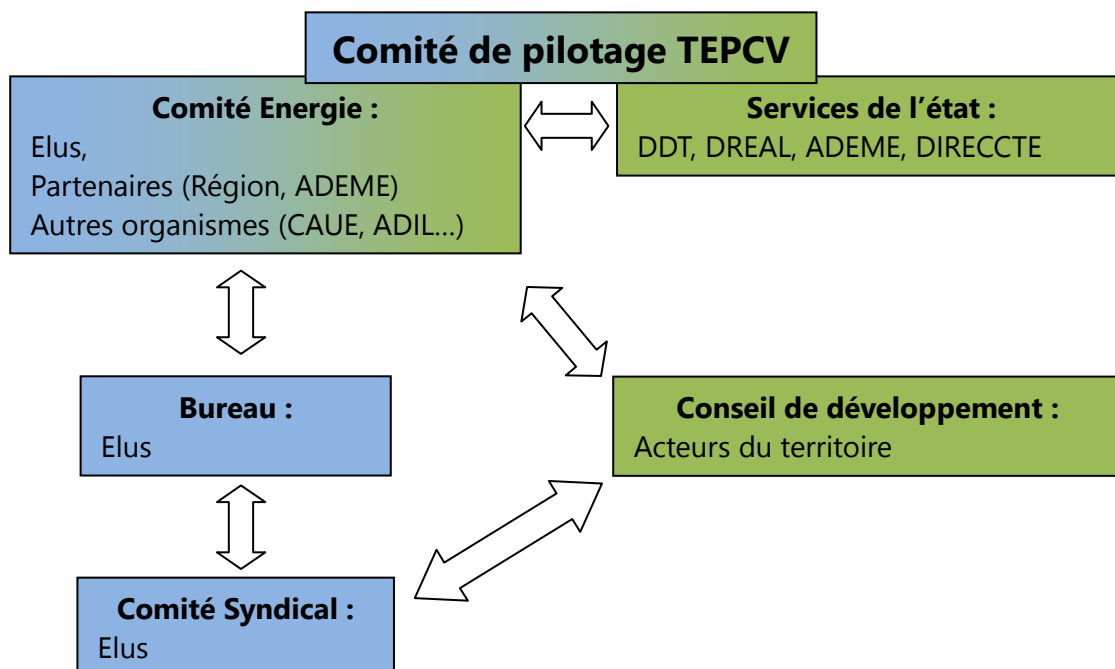


La coordination et l'animation du projet sera assurée au travers :

- D'un comité de pilotage s'appuyant sur le Comité Energie du Pays Vendômois, associant élus, représentants de structures partenaires et les services de l'État (DDT, DREAL, ADEME, DIRECCTE),
- De l'équipe projet du Pays comprenant 1,5 CEP, 0,5 animateur du PCET, 1 chargé de mission Europe, l'assistante de direction sous la responsabilité de la directrice du Pays Vendômois,

L'état d'avancement de la démarche TEPCV fera l'objet d'un suivi précis des bureaux et comités syndicaux du Pays Vendômois, ainsi que lors des différents ateliers de travail avec le Conseil de Développement.

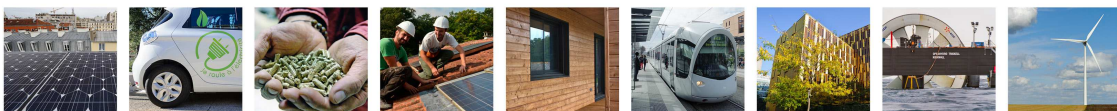
Gouvernance TEPCV :



APPEL à PROJETS

Rénovation de l'éclairage public des Communes du Pays Vendômois

Règlement



1. Contexte et objectifs du dispositif

1.1. Contexte

L'éclairage public pèse pour 20% en moyenne dans le bilan énergétique global des communes françaises et représente en moyenne la moitié de leurs consommations d'électricité. Il constitue ainsi le second grand poste de dépense d'énergie dans leur budget après les bâtiments.

L'analyse de l'état des lieux des installations des petites communes fait apparaître d'importants besoins de rénovation ; plus de la moitié du parc est composée de matériels obsolètes et énergivores : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure (environ 1/3 du parc), et 40 % des luminaires en service ont plus de 25 ans.

Le Pays vendômois lauréat Territoire à énergie positive pour la croissance verte souhaite démontrer son engagement pour le développement durable du territoire par un **soutien financier** aux communes dans leurs opérations de rénovation et d'amélioration de leurs réseaux d'éclairage public.

La mise en oeuvre de ce dispositif sera conduite jusqu'au 31 décembre 2015 dans la limite des budgets disponibles.

1.2. Objectifs

Les objectifs de cette action sont multiples :

- Amorcer l'accélération du taux de rénovation du parc vétuste de l'éclairage public;
- Réduire les consommations énergétiques d'éclairage publics, au moins d'un « facteur 2 » (division par 2 des consommations initiales) par le remplacement des luminaires les plus énergivores et l'optimisation des horaires d'éclairage
- Mettre en place des opérations exemplaires par l'usage de technologie innovante comme le LED, très économe et qui permette de réduire les nuisances lumineuses;
- Anticiper le règlement européen qui implique un retrait du marché des lampes à vapeur de mercure;

Pour cela, il s'agit de traiter prioritairement :

- les luminaires de type « Boule » très énergivores et fortement générateurs de nuisances lumineuses
- les luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure pour accélérer le retrait de ces équipements aujourd'hui retirés du marché (depuis avril 2015)
- l'optimisation des systèmes de gestion des allumages et extinctions des réseaux



2. Description du dispositif

2.1. Eligibilité des projets

Sont concernées par ces aides **toutes les communes du Pays Vendômois** qui le souhaitent dans la limite des fonds disponibles et pour toutes opérations **déclarées au Pays avant le 30 juin 2015 et réalisées dans l'année.**

Les collectivités pourront utilement s'appuyer sur les compétences des CEP (Conseil en Energie Partagé) œuvrant au sein du Pays pour réaliser l'étude de leur projet et le montage du dossier.

2.2. Calcul de l'aide

L'aide est calculée par point lumineux rénové et par horloge astronomique installée en remplacement de système de gestion vétuste.

L'aide totale ne pourra dépasser **20000 €** par commune.

La législation limitant le cumul des taux d'aides publiques à 80% des dépenses éligibles, l'aide sera subordonnée à la production des justificatifs correspondant et à la prise en compte de l'ensemble des aides reçues. A ce titre le plan de financement devra être précisé.

Montant de l'aide :

Remplacement de	Montant d'aide par luminaire	Remarques
Luminaire « Boule »	450 € HT	Ces 2 aides ne sont pas cumulables dans l'hypothèse de la rénovation d'un luminaire type Boule équipé d'une lampe à vapeur de mercure
Luminaire Lampe Vapeur de Mercure (BF)	450 € HT	
Installation de	Montant d'aide par horloge	
Horloge astronomique	300 € HT	

Critères techniques :

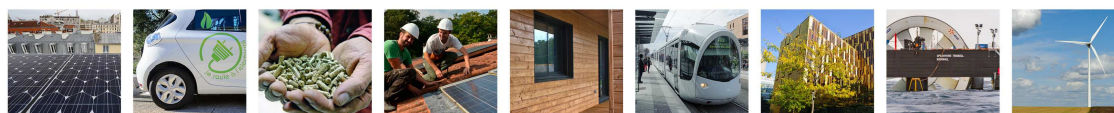
Les luminaires de remplacement devront dans tous les cas être **des systèmes à LED** et permettre de **diminuer la puissance installée** d'origine.

Tous les équipements devront être équipés d'optique ayant un **indice de protection minimal de 5X** et respecter un **ULOR** (taux de lumière dissipée vers le haut du luminaire) **inférieur ou égal à 3%** (valeur constructeur).

Dans le cas des luminaires « Boule », les systèmes LED de remplacement devront permettre de **réduire d'au moins 50% la puissance installée** d'origine (lampe + ballast).

Pour les autres luminaires à lampe à vapeur de mercure (BF), le système LED installé devra permettre d'atteindre une **efficacité de 80 lm/W** et de **diminuer la puissance** d'origine (lampe + ballast) d'au moins **25 %**.

Les horloges astronomiques devront intégrer **une synchronisation horaire par GPS** et venir en remplacement de systèmes tels que lumendars ou cellules photo-électriques.



La commune pourra envisager de compléter l'optimisation de son éclairage avec notamment l'installation de :

- détecteurs de présence pour les zones peu fréquentées
- variateurs de puissance pour une diminution de l'éclairement pendant les heures creuses

Les valeurs d'éclairement recommandées sont selon le type de voie:

- Autoroutes, routes express, voies rapides urbaines, roades et pénétrantes : = 0,030 W/m².lux
- Autres types de voies : = 0,045 W/m².lux

Les valeurs de ces critères peuvent être obtenues simplement, par exemple par simulation à l'aide d'un logiciel libre type DIALUX.

2.3. Coûts éligibles

Les coûts éligibles sont :

- Dépose et évacuation des équipements et luminaires remplacés
- Fourniture et installation de l'ensemble « crosse, source, luminaire, ballast »
- Fourniture et installation des horloges astronomiques
- La part correspondante éventuelle des travaux sur l'armoire électrique

